

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
 Six mois 30 fr.
 Un an 55 fr.
 Trois mois 18 fr.

Poste :
 En an 35 fr.
 Six mois 18 fr.
 Trois mois 10 fr.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 30 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 De droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
 4 Mai 1882.

Chronique générale.

Les dépêches officielles d'Afrique commu-
 niquées aux journaux par le gouvernement
 sont tout bonnement des faux en écritures
 publiques.

Si y avait une loi pour punir les gouver-
 nements qui ne disent pas la vérité, le mi-
 nistère Freycinet et C^o devrait être traîné de-
 vant les tribunaux.

Sur tous les points, ce gouvernement nous
 abuse, nous trompe.

Il y a deux jours, est arrivée à Paris une
 dépêche grave sur l'affaire de Tigri.

Cette dépêche était adressée à un journal
 des plus sérieux, mais qui, étant ministériel,
 n'a pu l'insérer sans autorisation ; et l'auto-
 risation n'a pas été donnée.

Les Africains qui nous harcèlent dans le
 Sud oranais sont, paraît-il, deux fois plus
 nombreux que ne le disent les chiffres offi-
 ciels.

Et le soulèvement des tribus est si grave
 qu'il est question d'expédier en Algérie une
 partie des troupes qui sont encore en Tunisie.

C'est, tout simplement, l'insurrection qui
 recommence.

Et le ministre de la guerre va, sans doute,
 être obligé d'envoyer en Afrique de nou-
 veaux renforts et de demander aux Cham-
 bres de nouveaux crédits.

Une autre nouvelle que le gouvernement
 nous dissimule, c'est que nous allons être
 chassés du Caire et d'Alexandrie ;

C'est que l'Angleterre, pour satisfaire à la
 fois ses rancunes relatives à la question com-
 merciale et son désir de s'emparer de l'E-
 gypte, a réussi à ruiner complètement notre
 influence, et que notre représentant au Caire
 est dans une situation intenable.

Nous ne savons pas si les députés qui se

proposent d'interpeller le cabinet au sujet
 des affaires d'Afrique interpellent sérieuse-
 ment ou seulement pour la forme.

Mais il est certain que si l'on dit la vérité
 à la tribune, le gouvernement actuel ne
 pourra pas faire autrement que de passer la
 main à d'autres. (Tablettes.)

La querelle des grévistes et des gambet-
 tistes s'est accentuée plutôt qu'elle ne s'est
 calmée. Quant aux radicaux, qui disent dé-
 tester au même titre Elysée et Chaussée-
 d'Antin, ils paraissent disposés, malgré
 quelques crailleries de détail, à marcher
 sous le fanion ministériel pour faire pièce à
 M. Gambetta. De là l'opinion assez accrédi-
 tée que cette session sera fort courte et que
 le budget sera rapidement voté pour couper
 court à la campagne annoncée par les op-
 portunistes.

Le choix de M. Goblet, pour la direction
 de la sûreté générale, s'était primitivement
 porté sur un des magistrats les plus en vue
 du tribunal de première instance de la
 Seine. La nomination allait être présentée à
 la signature, quand le candidat s'est spon-
 tanément désisté.

Il est question de scrupules — fort hono-
 rables d'ailleurs — relativement aux éven-
 tualités que peut produire la nouvelle et
 stricte application des articles organiques
 du Concordat. On n'ignore pas que la sû-
 reté générale s'occupe en ce moment beau-
 coup du clergé.

Voici le texte de la proposition de résolu-
 tion déposée sur le bureau de la Chambre
 par M. Lacroix :

« La Chambre invite le gouvernement à
 rapporter les décrets, ordonnances, déci-
 sions ou arrêtés affectant au culte catholi-
 que, en dehors des prescriptions du Concor-
 dat et des lois organiques, une partie du do-
 maine de l'Etat. »

M^r Lavigerie, qui a quitté Tunis, lundi,

sur le transport l'Européen, est attendu au-
 jourd'hui jeudi à Paris.

Ce prélat vient, suivant l'usage, recevoir
 la barrette cardinalice des mains du chef de
 l'Etat.

Le procureur général près la cour d'Aix a
 ordonné, par application des articles 222 et
 228 du Code pénal, des poursuites contre
 M. Brunet, adjoint au maire de Marseille,
 qui, dans une séance du conseil municipal,
 a outragé, par paroles et par gestes, M.
 Brochier, maire de Marseille.

Le ministre de l'intérieur vient de donner
 au préfet de police des instructions particu-
 lières et très-sévères concernant plusieurs
 cercles catholiques qui se sont fondés depuis
 le 4^o janvier.

La note ministérielle porte que lesdits
 cercles, prenant des qualifications diverses
 pour échapper au contrôle de l'administra-
 tion, il y a lieu de les inviter à se soumettre
 aux règlements dans le plus bref délai ou
 d'en opérer la fermeture.

Le général Chanzy a reçu une dépêche du
 ministre de la guerre, le mandant immédia-
 tement ; il était attendu hier par le général
 Billot. (Patrie.)

NOS MORTS EN ALGERIE.

Nous avons donné les détails du glorieux
 fait d'armes de Tigri. Parmi les officiers qui
 se sont distingués ou ont trouvé la mort
 dans ce combat, on cite MM. de Castries,
 Massone et Barbier. Voici quelques détails
 sur ces malheureux jeunes gens :

M. le capitaine de Castries, cousin de
 M^r de Mac-Mahon, est un jeune officier de
 trente ans. Constatment en Afrique depuis
 sa sortie de l'Ecole de Saint-Cyr, il passa
 presque toute son existence dans le désert,
 n'ayant avec lui que deux ou trois

spahis qui le suivent partout. Il a levé une
 grande partie des territoires qui avoisinent
 la frontière du Maroc, à l'extrême Sud, et
 l'on fait le plus grand éloge de son zèle, de
 son dévouement et de sa hardiesse.

M. Massone, qui vient d'être tué dans le
 combat de Fontassa-Fratis, avait été officier
 de l'armée italienne avant d'entrer au ser-
 vice de la France. Agé de trente-neuf ans,
 il servait dans la légion étrangère depuis
 plus de dix ans et connaissait parfaitement
 tout le Sahara oranais, qu'il avait souvent
 parcouru.

Quant à M. le capitaine Barbier, qui éga-
 lement a succombé dans cette affaire, il ap-
 partenait également à la légion étrangère,
 où il servait depuis longtemps. Agé de qua-
 rante-trois ans, il était appelé à obtenir
 prochainement le grade de chef de ba-
 taillon.

On télégraphie de Tunis, 2 mai :

« Les rapports officiels du Sud constatent
 la soumission complète des villages et des
 tribus des Ouerghammes et des Oudernas,
 et font prévoir comme imminente la soumis-
 sion des tribus des Hammam, des Ouledsaïd,
 des Souassi, des Benizid, des Medba, des
 Metellits, de la moitié des Neffat et de la
 moitié des Nezlessi. »

Le général de Galliffet a quitté Paris,
 avant-hier soir, se rendant à Limoges. Au
 moment de son départ, un rédacteur du
Voltaire a vu le général et, sur une allusion
 faite, au sujet de la nouvelle publiée par la
Gazette de l'Allemagne du Nord, M. de Gal-
 liffet a répondu :

« Je ne me ferai point l'honneur de me
 comparer au général Skobelev ; mais il est
 certain que l'attitude de l'Allemagne à mon
 égard a la même origine que la campagne
 menée, derrière le Rhin, contre le célèbre
 soldat russe. L'Allemagne a cru que je
 pouvais personnifier la revanche française,
 comme Skobelev personnifie la revendica-
 tion slave. Partout où la Prusse croira voir

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XIII

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE.

(Suite.)

Quant à Deris, un mois plus tard il devenait
 acquéreur à vil prix des biens des malheureux co-
 lons. Il n'y avait pas retrouvé les trésors qu'il avait
 cru pouvoir ramasser dans le sang de ses victimes ;
 mais, se mettant à la tête des travaux d'irrigation
 commencés par elles, il était devenu, au bout de
 quelques années, l'un des plus riches propriétaires
 des trois provinces.

Si maintenant la justice veut retrouver les
 coupables, ajoutait Assaverte dans sa dénonciation,
 quelle aille frapper à Djemmah-Ghasouah (1),
 chez le millionnaire Antonio Rusicada, le prétendu
 Espagnol naturalisé Français. Ce Rusicada n'est
 autre que Deris, l'Arabe du *Cherop-cub-Ro* et le
 chef des pillards de Relizane.

La dénonciation était catégorique.

(1) Djemmah-Ghasouah, nom arabe de Nemours, le
 dernier centre de résistance de l'émir Abd-el-Kader (port
 maritime).

Landry voulut cependant avoir d'autres rensei-
 gnements.

Il questionna flâneurs et commerçants sur un
 propriétaire de Nemours auprès duquel il était
 accrédité.

Ce fut un concert d'éloges !
 On ne jurait que par Rusicada.

Ses voyages à Oran faisaient événement. Il avait
 les plus beaux chevaux, les plus beaux équipages,
 les armes les plus splendides. On racontait des
 merveilles de sa fastueuse habitation de Nemours.
 C'était par millions que se chiffrait sa fortune. Il
 avait accaparé toute l'exploitation et l'exportation
 des mines de plomb argentifères des Malaris et
 dépensait largement cette fortune.

Bref, Rusicada était le Rothschild de l'Algérie.

Marié à une Espagnole de Valence, il en avait eu
 un fils et une fille. Le fils avait voulu servir son pays
 d'adoption et s'était engagé au 2^e chasseurs d'Afri-
 que.

Quant à sa fille, c'était un miracle de beauté,
 disait-on, et toute la jeunesse dorée de la province
 se mettait sur les rangs pour obtenir la main de la
 belle héritière.

— Que feront contre cette fortune et cette in-
 fluence le témoignage d'un assassin comme Assa-
 verte et d'un mendiant comme moi ? se dit Landry.
 On nous traitera de fous et de menteurs, et Deris
 m'écrasera comme un atome.

Cependant, tout le jour il chercha s'il ne trou-
 verait pas dans le régiment, alors en garnison à
 Oran, quelque officier qui eût jadis connu René ou
 Deris. Il n'en rencontra pas.

— Allons, se dit-il, le fils de Jeanne peut seul
 lutter contre Maxime. C'est à lui qu'il faut que je
 porte ce papier et les renseignements que j'ai pu
 obtenir.

Le départ de Landry fut hâté encore par un nou-
 vel incident.

Le lendemain même, il apprit que, pendant la nuit
 précédente, un des accusés qui devait passer aux
 assises s'était évadé de la prison.

— Lequel ? demanda Landry.

— Pedro Assaverte, lui répondit-on.

Landry ne douta pas une minute que Deris n'eût
 favorisé cette évasion.

— Il n'y a plus une minute à perdre, se dit-il.
 Deris va être prévenu et mis sur ses gardes par
 Assaverte. Il faut que je parte aujourd'hui même.

Et il courut à Merz-el-Kebir, port d'embarque-
 ment d'Oran.

Heureusement un paquebot était en partance
 pour Marseille et Landry put s'embarquer immé-
 diatement.

Mais ce voyage précipité avait usé ses dernières
 forces. Il rentra presque mourant à Beuzeville.
 Une accalmie passagère de la maladie lui permit de
 vendre le petit bien qu'il tenait de Deris, et ce fut

le produit de cette vente qu'il envoya à Jean Mont-
 méral, dont l'annuaire lui avait donné l'adresse.

Puis il écrivit, en y joignant la dénonciation
 d'Assaverte, la confession dont Jean Montméral
 achevait la lecture lorsque nous l'avons quitté
 pour suivre Landry dans ses recherches et qui se
 terminait par ces lignes :

« Si Dieu ne permet pas que je puisse vous
 revoir avant de mourir, on vous remettra ces
 papiers. Pardonnez au mort et vengez-vous des
 vivants. »

— Oui, je me vengerai, dit Jean en jetant un
 coup d'œil sur le corps de Landry qui avait déjà
 pris une rigidité cadavérique, et le semblait inter-
 roger de ses yeux restés ouverts : Tu es mort dans
 ton lit, toi ! Mais je jure bien qu'il n'en sera pas
 ainsi de tes complices !

XIV

L'OISEAU CAPTIF.

Avant de s'engager dans la lutte contre Deris,
 ou pour mieux dire Rusicada, car nous lui laissez-
 rous le nom sous lequel, depuis vingt ans, on le
 désignait dans la province d'Oran, Jean Montméral
 avait voulu prier sur la tombe de ses parents.

C'était vers le petit cimetière qui renfermait
 leur tombe qu'il dirigeait ses pas en compagnie de
 Philoctète, après avoir laissé à la garde d'une
 sœur de l'hôpital d'Alger la jeune danseuse Tou-

un sentiment semblable, elle agira de même.

» J'ai tenu tout d'abord, dans ma rectification, à ne pas nier mes rapports avec M. Gambetta. Je ne les eusse point déclarés quand il était au pouvoir; j'ai cru qu'il était de mon devoir de les proclamer en ce moment, où il est de mise de l'attaquer systématiquement.

» J'ai fait ensuite ma déclaration, aussi franche que possible, — et je ne puis que la répéter.

M. de Galliffet n'a pas attendu la chute de M. Gambetta pour déclarer ses rapports avec M. Gambetta. Il serait aisé de le lui démontrer.

Le ministre de l'instruction publique va publier prochainement une circulaire pour régler sur certains points l'application de la loi de l'enseignement obligatoire et laïque.

En outre, il va réunir par anticipation, au mois de juin, le conseil supérieur de l'instruction publique pour lui demander de faire le programme de l'enseignement dans les écoles primaires, de manière à remarquer la limite entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux.

De plus, le conseil supérieur décidera, dans cette session, le règlement pour les examens des élèves recevant l'éducation dans la famille. (Temps.)

Le permis du député Leconte. — Ce député aurait déclaré au conseil municipal d'Issoudun, dont il fait partie, dit Paris, qu'il ne s'est livré personnellement à aucun grattage, et que le permis aurait été seulement utilisé par sa femme.

Alors c'est M^{me} Leconte qui a gratté.

L'Impératrice Eugénie à Lyon. — L'Impératrice Eugénie revient en ce moment de Marseille, où elle plaide contre la ville qui prétend la déposséder de certaines propriétés, parce qu'elle fut Impératrice, vient d'être gravement insultée à son passage à Lyon. Le Clairon reçoit à ce sujet le télégramme suivant :

« Je suis profondément écœuré du spectacle dont je viens d'être témoin.

» Au moment où l'Impératrice Eugénie sortait de l'Hôtel pour se rendre au rapide, beaucoup de voyous, massés autour de la porte de l'hôtel, se sont mis à pousser des cris orduriers et des insultes à l'adresse de l'ancienne souveraine.

» On se demande si ces lâches qui insultent une femme malade, sont des Français. »

Un journal de Nîmes, le *Midi*, publie la pièce que voici :

Messieurs,

Les soussignés, maires et adjoints du canton de Saint-Chaptes (Gard), ont l'honneur d'adresser à MM. les députés la demande suivante :

Considérant qu'un gouvernement démocratique

doit rétribuer tous les fonctionnaires, si modestes qu'ils soient ;

Considérant que les maires de France sont obligés constamment de quitter leurs travaux dans l'intérêt de leur commune, soit pour se rendre aux préfectures et aux sous-préfectures ;

Considérant qu'ils sont obligés d'assister deux fois par an aux opérations du tirage au sort et du conseil de révision ;

Considérant que MM. les députés ne négligent rien pour assurer leur bien-être personnel ;

Les soussignés émettent le vœu qu'une loi soit promptement votée, accordant des indemnités de déplacement et des abonnements à prix réduits sur les lignes ferrées de leur département à tous les maires et adjoints de France.

Assurés d'avance que MM. les députés voudront bien accueillir favorablement notre demande, nous avons l'honneur d'être vos tout dévoués serviteurs.

Et ont signé :

L'Antaires, Boudon, Ayral, Marlin, Lauret, Romieu, Christol, Donzel, Aujol, Malignon, Mazel, Boucoiran, Guiraud, Piaton, Bonnefoy, Mathieu.

Pour copie conforme :

Le maire d'Aubussargues,
MATHIEU.

Sérieux ou non, ce document n'en est pas moins une sanglante critique des licences que messieurs nos représentants se sont permises.

Danton va avoir sa statue; c'est, paraît-il, une chose décidée. Danton avait, jusqu'ici, passé pour un assassin féroce, pour une bête brute, dont tous les mauvais instincts déchaînés par la Révolution s'étaient grossièrement assouvis dans l'orgie sanglante des jours de la Terreur. Mais l'histoire a tourné la page, elle a essayé d'effacer la marque rouge que le passage de Danton y avait laissée, et a, dit-on, entrepris de le réhabiliter. Besogne ingrate et infâme, à laquelle se sont associés M. J. Casimir-Périer et un certain nombre de conseillers généraux de l'Aube.

Le président de la commission avait demandé à M. le comte Armand de s'associer, en qualité de conseiller général, à cette manifestation. L'honorable conseiller a répliqué par la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser pour me demander, en ma qualité de conseiller général, si je consentirais à faire partie du comité en vue d'élever une statue à Danton.

» L'histoire, dites-vous, a commencé la réhabilitation du grand patriote. Il me semble qu'en bonne logique, le monument devrait suivre et non précéder cette réhabilitation qui est loin d'être faite. Car, jusqu'ici, aux yeux des esprits impartiaux, Danton demeure la personnification d'une politique révolutionnaire et sanguinaire. C'est lui qui a permis les massacres de Septembre et organisé la Terreur.

» De pareils moyens de gouvernement, lors même qu'ils auraient pour mobile le

plus ardent patriotisme, ne doivent jamais être pratiqués ni légitimés.

» La violence est profondément antipathique à nos sages et libérales populations. — Comme elles, j'aime la liberté avec un régime d'ordre et de liberté.

» Résolu à combattre une politique de sang et d'oppressions si elle essayait jamais de renaître, je ne saurais l'absoudre, encore moins la glorifier dans le passé.

» Voilà pourquoi je refuse nettement de prêter aucun concours au comité promoteur.

» Agréez, monsieur le président, les assurances de ma considération très-distinguée.

» Signé : Comte ARMAND. »

C'est bien l'opinion de toute la France qu'a éloquentement exprimée M. le comte Armand, et, Dieu merci ! la majorité des Français ne songe pas plus à élever une statue à Danton qu'à Mandrin ou à Lacaenaire.

LA RÉVOLUTION GLORIFIÉE.

On devait s'y attendre.

Un arrêté du préfet de la Seine, M. Floquet, visant une délibération du Conseil municipal, en date du 14 octobre 1880, donne le nom « d'avenue Barbès » au boulevard Ornano.

Qu'était Barbès ? Un révolutionnaire de la pire espèce, un ami et collaborateur de Blanqui. Il est surtout célèbre par son assassinat du lieutenant Drouineau, esclave de son devoir, qu'il tua d'un coup de pistolet, en 1839, devant la prison de la Conciergerie.

La famille d'Ornano est une famille illustre entre les plus illustres; elle a donné à la France des maréchaux, des généraux qui ont versé leur sang sur les champs de bataille, et des diplomates distingués. Le dernier maréchal d'Ornano était, sous Napoléon III, gouverneur des Invalides.

Au reste, ce nouveau manque de dignité et de respect envers la nation n'a pas lieu de nous surprendre. L'administration a déjà donné à une rue de Paris le nom d'Etienne Marcel, qui tenta de livrer Paris aux Anglais et dont Victor Hugo a dit, le comparant à Judas :

Judas qui vend son Dieu,
... Marcel qui vend sa ville.

L'administration a changé le nom de rue Darbois en rue Pache, dont M^{me} Roland a écrit dans ses mémoires : « On le mit à la guerre où il ne fit que des sottises, puis à la mairie où il laissa commettre toutes les horreurs. »

Cette administration ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. (Ordre.)

M. DE FREYCINET ET DOM GUÉRANGER.

On a beaucoup parlé de la dédicace que M. de Freycinet aurait faite d'un exemplaire d'un de ses ouvrages, à l'illustre dom Guéranger, abbé de Solesmes, dont le même Freycinet vient d'expulser les religieux.

Dans quelques jours, paraîtra le récit

complet des expulsions auxquelles ont été soumis les Bénédictins de Solesmes, ce qui est dû à la plume de M. E. Cartier. Parmi les documents qui figurent dans cet ouvrage, nous avons remarqué la lettre suivante, adressée à dom Guéranger par M. de Freycinet, en lui envoyant son Rapport sur l'assainissement industriel et municipal de France :

Au Révérendissime dom Guéranger,
abbé de Solesmes.

Ce livre, qui ne traite que de la matière, s'adresse bien mal à celui qui ne s'occupe que de l'esprit. Il n'est point digne de lui être envoyé s'il ne lui apportait un bien faible témoignage des sentiments de profond respect et d'affection que son auteur voue au vénérable et éminent abbé de Solesmes. Paris (71, boulevard Haussmann), 26 novembre 1868.

C. DE FREYCINET.

On voit dans quels termes M. de Freycinet était avec dom Guéranger et les Bénédictins de Solesmes.

Un des avocats les plus distingués et les plus mordants du barreau de Marseille, M^{me} Aicard, vient de jouer un tour bien agréable à M. Brochier, maire de la ville et aujourd'hui radical échoué.

M^{me} Aicard plaide pour l'impératrice Eugénie, dans le procès que lui intente la municipalité de Marseille, qui revendique le château impérial autrefois donné par la ville à Napoléon III.

Le maire Brochier, qui fit rédiger une assignation impertinente contre « la veuve Bonaparte, sans profession », le maire Brochier a été impérialiste fervent. Il s'est assis à plat ventre devant Napoléon III, et M^{me} Aicard lui a rappelé les vers, invraisemblables comme prosodie, qu'il adressait au prince-président en 1852. Il s'agit d'une ode mémorable qui se terminait par ce du cœur :

Où la France reprendra Louis Bonaparte,
Vive Napoléon !

et dont voici une strophe, millionnaire et rimes féminines :

Maintenant, toi qui vois tout ce peuple qui t'aime,
Saluer la venue,
Qui viens étudier ses besoins par toi-même,
T'inspirer de sa vue;
Toi que chaque hameau, chaque bourg, chaque ville,
Veut garder un instant,
Qu'on peut bénir tout haut sans hommage servile.

Comme l'a fort bien dit M^{me} Aicard, M. Brochier avait absolument le droit de devenir radical; il ne faut pas exiger trop de la constance des hommes politiques. Mais l'ancien courtisan de l'Empereur aurait pu se dispenser de faire qualifier de « femme du sieur Bonaparte » la veuve de celui qui avait encensé à genoux, avec une telle politesse qu'on se demande quelle formule pourrait bien trouver pour écrire une nouvelle ode à l'Empire, si jamais une restauration bonapartiste l'invitait à retourner dans de plus sa veste politique.

Pour faire suite à l'histoire que nous contions l'autre jour, des 600 territoriaux

reg qu'il avait préservée d'une mort horrible.

Le capitaine Jean n'était pas venu depuis longtemps à Alger. A son dernier voyage, c'était au retour du Mexique, il n'avait plus trouvé la petite maison de Jeanne et de René.

Une fabrique s'élevait à la place.

N'allait-il pas voir aujourd'hui quelque autre usine sur l'emplacement où les deux croix jumelles, qui portaient le nom de son père et de sa mère, disparaissaient autrefois sous des tapis de fleurs, jetées non par la main des hommes, mais par celle de Dieu ?

Chaque année, il envoyait, sur sa modique solde, quelque argent à un vieux sacristain de l'église voisine, pour qu'il veillât sur cette tombe, mais depuis quelque temps déjà il n'en avait plus reçu de nouvelles, et lorsque Jean tourna l'angle de la route qui conduisait autrefois à ce cimetière, son cœur battait plus fort assurément qu'il n'avait battu aux heures des plus grands périls.

Heureusement, ses craintes étaient vaines. L'asile de mort avait été respecté. Cela parut d'un heureux augure à Jean, qui s'agenouilla pieusement sur la terre fleurie qui recouvrait ses morts bien-aimés.

Philoctète imita son capitaine, après avoir prudemment étalé son mouchoir avant de se mettre à genoux.

Bientôt Jean se releva. Son visage, assombri

depuis son départ de Meaux, avait repris sa mâle et confiante énergie.

— Paraît que l'air du cimetière est bon pour le capitaine, murmura Philoctète.

— Oui, mon vieux, répondit Jean, et je donnerais tous les trésors du monde pour ce petit coin de terre que tu vois là...

Philoctète, voyant son capitaine presque gai, se crut le droit de redevenir grognon.

— Si ça a du bon sens ! Voyez donc, mon capitaine, comme ces croix sont abîmées. Quel est le propre à rien qui est chargé de les astiquer ? Faudra que demain je revienne avec du vernis.

— Oui, mon brave, nous arrangerons tout cela... mais plus tard. Pour le moment, nous avons une rude besogne à accomplir. En route !

— C'est vrai, j'oubliais ! grommela Philoctète. Fait reboucler « Azor » comme de vrais fantassins. Ah bien ! nous rendons des points au Juif-Errant, nous !... Mais, mon capitaine, et la demoiselle, est-ce que nous l'emmenons avec nous ?

— Quelle demoiselle ?

— La jeunesse au serpent !

— Et que veux-tu que nous fassions de cette pauvre petite ? répondit Jean.

Puis, s'arrêtant tout à coup :

— Au fait, c'est une Touareg, m'a-t-on dit. Quelques hommes de ces tribus ont jadis aidé Doris dans le pillage de la ferme de Relizane,

C'est peut-être la Providence qui l'a jetée sur mon chemin, et soit par elle, soit par les siens, par reconnaissance ou par crainte, je puis avoir les renseignements et les témoignages dont j'ai besoin... Tu as raison, Philoctète, allons chercher Djemmaah.

Et d'un pas que lui eût envié le plus dératé des zouaves ou des chasseurs à pied, Montméral redescendit la côte de Mustapha, tandis que Philoctète, obligé de faire prendre le pas gymnastique à ses petites jambes pour maintenir sa distance, et furieux, de plus, que son capitaine lui eût donné raison, murmurait rageusement :

— Quand je vous le disais ! Si ça a du... Traîner avec nous un *aria* de jeune fille, maintenant. Il est *maboul*, bien sûr, le capitaine.

Mais le capitaine n'écouait pas, et, remorquant toujours Philoctète, arriva bientôt à l'hôpital où la veille il avait confié Djemmaah à une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul.

— Eh bien ! comment va ma petite protégée, ma sœur ?

— Mieux, beaucoup mieux ! monsieur le capitaine. Les crises nerveuses ont cessé et elle a demandé plusieurs fois à voir ses libérateurs.

— Croyez-vous qu'elle ait la force de répondre à quelques questions que je voudrais lui adresser, et y a-t-il ici quelqu'un qui me puisse servir d'interprète, car je crains bien d'avoir oublié le peu

d'arabe que je savais ?

— Je pourrais vous rendre ce service, dit la sœur ; mais il n'en est pas besoin. Djemmaah est français fort bien même. Cette jeune fille, qui avait reçu une certaine éducation, et le même qu'elle faisait quand vous l'avez rencontrée, doit avoir été imposé par un dénuement et un abandon bien grands.

Le tambour de basque de Djemmaah et les sequins qui ornaient ses beaux cheveux blonds avaient bien un peu, au premier abord, effrayé la bonne sœur.

Mais dans les quelques paroles entrecoupées qu'elle prononçait Djemmaah, en langue arabe, pendant ses crises, la sœur Brigitte entrevit une certaine histoire. Elle n'avait plus seulement devant elle une douleur physique à soulager, mais aussi une misère morale.

Il n'en faut pas tant, on le sait, pour surprendre le dévouement de ces saintes filles que la douleur et l'infortune attirent comme font pour d'autres les joies et les plaisirs de ce monde.

Sœur Brigitte s'était déjà attachée à Djemmaah la veille, quelques heures seulement après que le capitaine la lui eût confiée, la sœur, voyant la jeune fille endormie, l'avait quittée quelques minutes pour se rendre à l'office du soir.

A son retour, elle trouva le lit vide.

(A suivre.)

Théâtre de Saumur.
TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (9^e année)
 SIMON, directeur.
LUNDI 8 mai 1882.
 Une seule représentation avec autorisation spéciale des auteurs
 Avec le concours de
M^{lle} Marie KOLLB, de l'Odéon,
 MM. H. EMMANUEL et ÉDOUARD GEORGES, des Bouffes; WORMS, du Châtelet; D'HERBILLY, de la Porte-Saint-Martin; CHARLEY, de la Gaîté.
LILI
 Comédie-opérette en 3 actes, de MM. A. Hennequin et A. Millaud, musique de HÉRVÉ.

Distribution :
 Antonin Plincharde, MM. H. Emmanuel, Edouard Georges, Worms, D'Herbilly, Charley, Victorin.
 Bonpain, M^{mes} Marie Kolb.
 Bouzincourt, Edouard Georges, Marie Léa.
 Amélie (Lili), M^{mes} Marie Kolb.
 Antonine, Edouard Georges.
 M^{me} Bouzincourt, Marie Léa.
 Victorine, Marie Léa.
 La pièce se passe à trois époques différentes : 1^{er} acte, en 1840; 2^e acte, en 1880; 3^e acte, de nos jours.
 Le spectacle commencera par :
Le Renard bleu, comédie en 1 acte, de M. A. Hennequin, jouée par M^{mes} Schmidt et Wilson, MM. Edouard Georges et Charley.
 Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.
 Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Plus d'ASTHME SUFFOCATION et TOUX
 Indication gratis franco.
 Ecrire à M. le C^{te} CLÉRY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	9 12 —	11 12 —	11 12 —
11 15 —	1 17 soir.	7 39 soir.	4 55 —	7 50 —	11 48 —
4 55 —	7 50 —	11 48 —	9 10 —	9 10 —	9 10 —

DÉPARTS DE POITIERS
 5 h. 50 matin. 9 h. 13 matin. 11 12 —
 18 25 — 5 17 soir. 9 10 —
 2 15 soir. 3 50 — 4 55 —
 6 45 — 10 47 — 11 48 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 12.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	83 70	83 95	Nord	2130	2115	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84 05	84 20	Orléans	1290	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1857	245	230
3 % amortissable nouveau	111 50	111 50	Ouest	805	800	Obligations foncières 1877	443	443
4 1/2 %	117	117	Compagnie parisienne du Gaz	1376	1520	Obligations communales 1879	446	446
5 %	510	510	Canal de Suez	2830	2710	Obligat. foncières 1879 3 %	379	377 50
Obligations du Trésor	512	515	C. g ⁿ . Transatlantique	560	550	Est	378	375
Obligations du Trésor nouvelles	5450	5480				Midi	378	375
Banque de France	1045	1030				Nord	379	379 75
Comptoir d'escompte	1472	1465				Orléans	376	376 50
Credit Foncier, act. 500 fr.	285	282 50				Ouest	375	374 50
Credit de France	595	590				Paris-Lyon-Méditerranée	377	377 50
Credit mobilier	780	770				Paris-Bourbonnais	376	376
Est	1780	1792 50				Canal de Suez	560	556 50
Paris-Lyon-Méditerranée	1305	1310						
Midi								

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — omnibus-anglais.
 8 — 56 — — — — — omnibus-anglais.
 1 — 25 — — — — — omnibus-anglais.
 3 — 32 — — — — — omnibus.
 7 — 15 — — — — — omnibus.
 10 — 37 — — — — — omnibus.
 (s'arrête à Angers.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 21 — — — — — omnibus.
 9 — 43 — — — — — omnibus.
 12 — 40 — — — — — omnibus-anglais.
 4 — 44 — — — — — omnibus-anglais.
 10 — 28 — — — — — omnibus-anglais.
 Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir, Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur.
 Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE
 DE
DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS
 Communes de Gennes et de St-Georges-des-Sept-Voies,
 Dépendant de la faillite du sieur Augustin HUET, marchand de chevaux.
 L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, le dimanche vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à deux heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra
 Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré;
 A la requête de M. Gustave-Philippe Doussain, syndic de la faillite de M. Augustin Huet, marchand de chevaux à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré;
 Demandeur, ayant M^e V. Le Ray pour avoué, en présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, dudit sieur Augustin Huet;
 Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Bourdais, notaire, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la faillite dudit sieur Augustin Huet.

DÉSIGNATION.
 Biens situés commune de Gennes.
 1^{er} Lot.
 Un logement en caves, situé à Couesne, commune de Gennes, comprenant : trois caves, dont une à cheminée, petite cour renfermée de murs devant ces caves, petit dessus, le tout joignant au levant Louis Cordier, au couchant Taugourdeau, au nord Huet père; de ce logement dépend un usage à un puits commun avec Taugourdeau et autres.
 Mise à prix, vingt francs, ci. 20 f.
 2^e Lot.
 Onze ares quatre-vingt-huit centiares de terre, situés à la Grande-Pièce, commune de Gennes, joignant d'un côté Champire, d'autre côté François Derouineau, d'un bout Sigogne, d'autre bout un cours d'eau.
 Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 f.
 A reporter.. 220 f.

Report.. 220 f.
 3^e Lot.
 Treize ares cinquante centiares de terre, situés à la Croix-de-Couesne, commune de Gennes, joignant d'un côté Derouineau, d'autre côté héritiers Besnard, d'un bout un sentier, et d'autre bout un chemin.
 Mise à prix, trois cents francs, ci. 300 f.

4^e Lot.
 Dix-sept ares trente centiares de terre, situés aux Fosses, même commune, joignant d'un côté René Huet, d'autre côté Louis Huet, et des deux bouts des chemins.
 Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 f.

5^e Lot.
 La moitié de treize ares seize centiares de vigne, situés au Moulin-Garrault, même commune, joignant d'un côté héritiers Maupoint, d'autre côté le premier lot, d'un bout héritiers Aubeux, et d'autre bout un chemin.
 Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 f.

Commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies.
 6^e Lot.
 Trente ares environ de terre, à la Friche-Carré ou Casse-aux-Cerfs, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, joignant d'un côté Baudin, d'un autre côté les héritiers Perrier.
 Mise à prix, cent francs, ci. 100 f.

Total des mises à prix : huit cent cinquante francs, ci. 850 f.
 S'adresser, pour tous renseignements :
 1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente;
 2^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, dépositaire du cahier des charges.
 Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué-sousigné.
 Saumur, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-deux.
 V. LE RAY.
 Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-deux, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT
 Dans de bonnes conditions,
UNE JOLIE MAISON
 Avec Jardin
 Quai de Limoges, n^o 11.
 S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e LAUMONIER, et de M^e BRAC, successeur de M^e LE BLAYE, notaires à Saumur.

VENTE
 PAR ADJUDICATION,
 Le dimanche 7 mai 1882, à midi, en l'étude de M^e LAUMONIER,

DE MAISONS
 à Saumur,
 Appartenant aux héritiers de M. et M^{me} DAVID-LARBESSE,
 Comprenant :
 MAISON, rue Courcouronne, n^o 15 ; mise à prix..... 7,000 fr.
 MAISON et JARDIN, rue de la Marmaillet, 25 ; mise à prix. 4,000 fr.
 MAISON et JARDIN, rue de l'Ancienne-Gare, n^o 2 ; mise à prix. 3,000 fr.
 MAISON, rue de l'Île-Neuve, n^o 4 ; mise à prix..... 1,200 fr.
 Pour plus de détail, voir les placards affichés.
 S'adresser, pour renseignements, aux notaires. (228)

A CÉDER
 DE SUITE
 Pour cause de décès
UN FONDS DE BOULANGERIE
 à Saumur.
 Bonne clientèle.
 S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.
 S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

Rue d'Orléans, n^o 6, Saumur
GRANDS ARRIVAGES
D'OBJETS D'ART
 RARES et CURIEUX
 DE LA
CHINE et du JAPON

J.-A. FRESCO
 Chirurgien - Dentiste
 de Londres,
 A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
 Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

DEMANDE DE CLERC.
 M^e CHARRIER, notaire à ARGENTON-CHATEAU, demande un Clerc ayant plusieurs années de stage.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE
 51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
 Demandent deux apprentis pour les modes.
 Conditions avantageuses. (543)

ON DEMANDE un apprenti
maréchal-ferrant.
 S'adresser au bureau du journal.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE
GRANDEUR NATURELLE,
 Ressemblance et inaltérabilité garanties.
 50 fr. avec le passe-partout.
 Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains, et pour la Toilette)
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
 MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pelliçules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
 A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
 Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

COSMYDOR
 Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinyle
 Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinyle, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales recommandent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
 (En faire usage quotidiennement)
 SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
 Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Manufacture de Pianos et Orgues
 12 Médailles d'honneur.
LÉPICIER
 RUB DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la ville, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.
ON DEMANDE un Ménage.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER, pour cause de santé, un magasin de corsets. — Clientèle première ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.